

Comprendre les assurances: la responsabilité civile professionnelle

Pour quels médecins l'assurance responsabilité civile professionnelle est-elle indispensable? De quoi faut-il tenir compte lors de la conclusion d'une telle assurance? MEDISERVICE VSAO-ASMAC répond à ces questions avec le modèle des phases de vie.

Christoph Bohn, collaborateur indépendant MEDISERVICE VSAO-ASMAC

Celui qui s'engage quotidiennement pour ses patients doit aussi réfléchir aux propres risques qu'il encourt. En particulier les médecins sont exposés à des risques considérables dans leur vie professionnelle. Les attentes vis-à-vis des médecins indépendants de toutes les disciplines sont de plus en plus grandes. Aujourd'hui, les patients s'attendent à ce que leur traitement soit réalisé avec succès. A cela s'ajoute que les patients sont généralement bien informés et peu disposés à accepter sans commentaire les résultats d'un traitement qui n'a pas rempli leurs attentes. A cela viennent s'ajouter les propositions politiques visant à améliorer les droits des patients (p. ex. inversement du fardeau de la preuve). Les risques de responsabilité des médecins s'accroissent donc continuellement. Ainsi, l'Office fédéral des assurances sociales précise: «Les médecins, les dentistes, les architectes, les ingénieurs et les avocats sont particulièrement exposés à des risques professionnels spéciaux, car, en règle générale, le produit de leur activité est étroitement lié aux personnes. (...) On constate un accroissement certain du nombre de plaintes contre des

médecins et des dentistes accusés de n'avoir pas respecté les règles de leur art.» Dans ses explications relatives à la responsabilité civile du médecin, Christian Brückner souligne que cette évolution n'est pas toujours à l'avantage des patients. «D'une manière générale, on peut dire qu'une médecine soucieuse d'éviter les risques de responsabilité civile pénalise les patients. Dans un environnement toujours plus intolérant en matière de responsabilité civile, cela équivaut à des médecins craignant de plus en plus les risques et conduit donc globalement à une qualité réduite de l'approvisionnement en soins de la population.»¹

Bien que nous soyons encore loin d'une situation à l'américaine avec ses sommes de réparation exorbitantes, il vaut la peine d'analyser à temps et en détail sa propre situation et d'entreprendre les démarches nécessaires.

Un must pour les médecins exerçant à titre indépendant

Même si les besoins en matière d'assurance sont très individuels, pour les médecins

exerçant à titre indépendant, la conclusion d'une assurance responsabilité professionnelle est un must absolu. Elle offre d'une part une protection en cas de dommages matériels ou de lésions corporelles. D'autre part, elle permet de répondre à d'éventuelles demandes de dommages-intérêts de la part des patients et de protéger sa fortune personnelle. Les assistantes médicales sont automatiquement couvertes par la police de leur employeur.

Suivant la discipline et l'activité exercée, il existe des solutions de responsabilité civile professionnelle sur mesure ou standard. Dans ce contexte, c'est la liste complète des activités professionnelles exercées par la personne qui est déterminante. La mention d'un titre de spécialiste ne suffit donc pas. La société d'assurance doit connaître exactement les traitements effectués par le médecin, respectivement ceux qu'il n'effectue pas. Celui qui déclare travailler en tant que spécialiste en «médecine interne» ne peut pas assumer que le risque gastroentérologie, endoscopie ou angiologie sera aussi inclus. De plus en plus souvent, les médecins proposent des prestations médicales spécifiques telles les traitements de botox ou au laser. La société d'assurance doit être au courant de toutes ces activités, faute de quoi un dommage résultant sur une personne ne sera éventuellement pas couvert. Les répercussions d'un tel cas peuvent alors avoir de lourdes conséquences pour le médecin traitant. Par ailleurs, il est important que l'assurance responsabilité civile professionnelle soit valable également en dehors du cabinet et si possible dans le monde entier (en raison de l'obligation du médecin de secourir des personnes en danger).

Conseil compétent pour des cas complexes

D'une manière générale, on peut dire que plus un médecin pratique des interven-



Phases de vie										
Situation professionnelle					Situation personnelle					
Formation	Formation postgraduée	Médecin spécialiste employé	Médecin spécialiste indépendant	Retraite / Succession	Appartement / Colocation	Partenariat / Famille	Mobilité / Loisirs	Inpat	Expat	Logement en propriété
										Retraite / Prévoyance vieillesse
Responsabilité civile professionnelle										

tions invasives, plus son risque et par conséquent sa prime d'assurance seront élevés. «Les sommes d'assurance se situent généralement entre 5 et 10 millions de francs, et les primes s'élèvent souvent à plusieurs milliers ou dizaines de milliers de francs. En effectuant une comparaison des offres de la concurrence, on peut facilement économiser jusqu'à 30% de ces montants», constate Reto Spring, président du Finanzplaner Verband Schweiz. En ce qui concerne l'aménagement individuel d'une solution de responsabilité civile professionnelle adéquate et axée sur

le long terme, il faut également tenir compte de nombreux facteurs et conditions parfois très complexes. L'analyse personnelle et le conseil est donc essentiel pour chaque médecin. MEDISERVICE est le partenaire idéal pour tous les médecins indépendants de toutes les disciplines, grâce à son savoir-faire et à son réseau.

Attention: les médecins employés sont couverts de par la loi par leur employeur (hôpital, clinique, cabinet, etc.) et peuvent donc se passer d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

MEDISERVICE se tient à disposition de ses membres pour répondre à leurs questions dans ce domaine. En tant qu'organisation de prestations de service de l'ASMAC, MEDISERVICE connaît très bien les profils de risque des médecins dans les différentes disciplines médicales. Le modèle des phases de vie spécialement développé (www.mediservice-vsao.ch/fr) montre quelles personnes doivent se pencher de plus près sur le thème de la responsabilité civile professionnelle et d'autres sujets d'assurance. Il s'agit ainsi d'éviter des surprises qui peuvent s'avérer très coûteuses et mettre en péril la carrière du médecin. ■

La responsabilité civile professionnelle en un clin d'œil:

- un must pour les médecins indépendants de toutes les disciplines pendant leur période active et durant la phase de retraite/règlement de la succession;
- les médecins et le personnel médical employés sont assurés par leur employeur;
- assurance responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels et pécuniaires résultant de l'activité médicale (selon les dispositions légales);
- assurance contre les dommages aux locaux loués, etc.;
- primes et prestations de service particulièrement attractives pour les membres de MEDISERVICE;

pour d'autres renseignements et conseils: MEDISERVICE, 031 350 44 22 ou info@mediservice-asmac.ch.

A ne pas manquer: dans le prochain numéro du Journal ASMAC de décembre 2015 (n° 6/15), nous aborderons plus en détail l'assurance responsabilité civile privée.

1 Arzthaftpflicht, Juristischer Ratgeber für Ärzte und Kliniken. Prof. Dr. iur. Christian Brückner. 1. Mai 2011.

«Entre de bonnes mains.»



Assurance de protection juridique pour les médecins et le personnel médical /

- ✓ Nouveau: risques Internet assurables
- ✓ Solution globale flexible
- ✓ Portail juridique en ligne MyRight.ch

AXA-ARAG.ch/mediservice

AXA ARAG
réinventons /
la protection juridique